



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mercredi 18 septembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le mercredi 18 septembre 2024 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Laurent PETITOT – Serge BERGER – Armelle LEFEVRE – Céline DUPONT – Christophe BUKWA – Virginie POULET

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie PERCEPIED donne procuration à Armelle LEFEVRE – Jean-Michel HENIQUE donne procuration à Monique COHEN – Jean-Claude LEMISTRE donne procuration à Christophe BUKWA – Pierre-Louis CARRIER donne procuration à Bernard RUELLE

Absents : Marie-Delphine BESSON – Anne-Sophie LOR – Johann RUELLE – Jean-Claude VAZEL

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- ✓ Décision budgétaire modificative
- ✓ Subvention exceptionnelle en faveur du comité des fêtes
- ✓ Acceptation chèque par le TCV (Tennis Club Vicois)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au SCADS pour l'instruction des dossiers d'autorisation et de déclaration relatifs à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes tout en conservant les pouvoirs de police en matière de publicité. Ce service est assuré par la Communauté de Communes Retz en Valois.

Le conseil municipal renouvelle la convention avec le Centre de Gestion de l'Aisne pour le service de médecine préventive pour la période 2025 – 2028. Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la Commune au Centre de Gestion.

Monsieur le Maire informe que la commune de Vic sur Aisne a été choisie pour l'opération « Villages de demain ». A ce titre, elle bénéficie d'un accompagnement et des conseils d'un chef de projets de la Préfecture en matière de constitutions de dossiers, de demandes de subventions...

Une convention pour la mission d'accompagnement du CAUE doit être signée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte de signer une convention avec le SESV de Courmelles pour l'utilisation des locaux et le matériel informatique pour un agent territorial effectuant cinq heures par semaine.

Pour cette mise à disposition des lieux et du matériel, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le forfait communal pour l'année scolaire 2024/2025 à 1 012.09 € par élève.

Ce montant correspond aux dépenses réelles de fonctionnement sur le compte administratif 2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été formulée par les professeurs d'éducation physique du Collège la Feuillade de Vic sur Aisne pour l'acquisition d'un pack de tir laser d'un montant de 3 300 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de transmettre la demande au Syndicat intercommunal pour la gestion de la halle des sports.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la régie de recettes permet d'encaisser les droits de place des marchés, de la fête patronale et de la brocante.

En raison d'un départ par voie de mutation d'un agent territorial et d'une indisponibilité d'un élu, un nouveau régisseur titulaire et suppléant ont été récemment nommés.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une opération d'enfouissement des réseaux par l'USEDA est nécessaire avenue de la gare. Les travaux pourront être programmés en 2025/ 2026.

Monsieur le Maire fait le point sur le personnel :

- Ateliers : Départ d'un agent technique territorial par voie de mutation à compter du 01/09/2024
- Accueil périscolaire :
 - Stagiairisation poste d'agent d'animation à temps complet
 - Création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité à compter du 01/10/2024 à raison de 10/35ème
 - Création de deux postes PEC (Parcours emplois compétence) à compter du 01/10/2024 à raison de 28/35ème

Monsieur le Maire informe les élus que l'effectif à la restauration scolaire est grandissant et demande un encadrement spécifique d'où la nécessité de créer des emplois à durée déterminée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une décision budgétaire modificative d'un montant de 260 € pour finaliser le programme 156 « Bains Douches ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € au comité des fêtes pour l'organisation d'un spectacle lors de la fête patronale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement d'un chèque du tennis club vicois d'un montant de 2 000 € pour la participation aux travaux d'entretien.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée scolaire 2024/2025 : 203 élèves

Du mobilier flexible a été acheté pour la classe ULIS.

Des travaux d'entretien ont été réalisés durant l'été afin de préparer la rentrée scolaire.

Monsieur LEPIGEON Claude, Adjoint au Maire, fait le point sur les festivités :

- Marchés nocturnes du 05/07 et 02/08/2024
- Fête patronale du 16/08 au 19/08/2024
- Braderie/Brocante du 15/09/2024

Monsieur LEPIGEON Claude précise que toutes ses festivités se sont déroulées dans un climat de convivialité.

La séance est levée à 21 H 50.

Le Maire,
Bernard RUELLE

